

# TABLE MÉTHODIQUE

DE

## TOME PREMIER.

INTRODUCTION.	N <sup>o</sup>
CHAPITRE PREMIER. — <i>Du droit criminel, du droit pénal et de la justice répressive.</i>	
I. Du droit criminel . . . . .	1
II. Du droit pénal . . . . .	5
III. De la justice répressive. . . . .	9
CHAPITRE II. — <i>De la science du droit pénal.</i>	
I. Origine de la science pénale . . . . .	15
II. Développement de la science pénale . . . . .	21
TITRE PRÉLIMINAIRE. — DES BASES PHILOSOPHIQUES DU DROIT PÉNAL.	
CHAPITRE PREMIER. — <i>Les théories pénales.</i>	
I. Observations générales. . . . .	25
II. Les théories fondées sur le contrat social . . . . .	50
III. Appréciation des théories fondées sur le contrat social . . . . .	52
IV. Les théories qui considèrent le droit de punir comme un élément naturel de la souveraine puissance . . . . .	54
V. Les théories absolues . . . . .	58
VI. Appréciation des théories absolues . . . . .	57
VII. Les théories relatives . . . . .	58
VIII. Appréciation générale des théories relatives . . . . .	41
IX. Appréciation des diverses théories relatives. . . . .	44
X. Les théories mixtes. . . . .	48
CHAPITRE II. — <i>Fondement du droit de punir.</i>	
I. De la peine considérée comme moyen de protection sociale . . . . .	50
II. Efficacité de la peine . . . . .	54
III. Nécessité de la peine . . . . .	56

	N <sup>os</sup>
IV. Légitimité intrinsèque de la peine . . . . .	61
V. Le droit de punir appartient à la Société. . . . .	63
<b>CHAPITRE III. — Notions fondamentales du droit pénal.</b>	
I. La loi pénale. . . . .	67
II. Le délit . . . . .	69
III. La peine. . . . .	71
<b>CHAPITRE IV. — Principes fondamentaux du droit pénal</b>	
I. Des lois pénales. . . . .	73
II. Des délits . . . . .	77
III. Des peines . . . . .	80
IV. Les peines doivent être efficaces . . . . .	81
V. Les peines doivent être nécessaires . . . . .	84
VI. Les peines doivent être justes en elles-mêmes . . . . .	85
VII. De la justice dans le choix des peines . . . . .	86
VIII. De la justice dans l'application des peines . . . . .	88

## LIVRE PREMIER. — DES LOIS PÉNALES.

<b>TITRE PREMIER. — DES LOIS QUI COMPOSENT LE DROIT PÉNAL BELGE . . . . .</b>	<b>91</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Du droit pénal commun.</b>	
<i>Section première. — Du droit pénal en Belgique avant la réunion de ce pays à la France.</i>	
I. Sources du droit pénal. En théorie . . . . .	92
II. Sources du droit pénal. En pratique . . . . .	95
<i>Section II. — Du droit pénal en France.</i>	
I. Du droit pénal français avant la révolution de 1789 . . . . .	99
II. Du droit pénal français sous la république . . . . .	102
III. Du droit pénal sous l'empire. . . . .	106
<i>Section III. — Du droit pénal en Belgique depuis que ce pays est séparé de la France.</i>	
I. Des changements introduits dans la législation pénale française. . . . .	110
II. Le Code pénal belge . . . . .	112
<b>CHAPITRE II. — Du droit pénal particulier.</b>	
I. De l'objet et du caractère de ce droit. . . . .	115
II. Division des lois spéciales. . . . .	117
III. Des principes de droit commun applicables aux infractions spéciales. . . . .	118
IV. Des lois particulières, antérieures au Code pénal . . . . .	122
V. Des décrets impériaux. . . . .	127

	N <sup>os</sup>
VI. Des arrêtés et règlements généraux, provinciaux et communaux. . . . .	129
VII. Des lois militaires . . . . .	133
VIII. Du nouveau Code pénal pour l'armée . . . . .	135
IX. Des rapports entre le Code pénal ordinaire et le Code pénal militaire. . . . .	139
<b>TITRE II. — DE L'INTERPRÉTATION ET DE L'APPLICATION DES LOIS PÉNALES.</b>	
<b>CHAPITRE PREMIER. — Des principes relatifs à l'interprétation et à l'application des lois pénales . . . . .</b>	
<i>Section première. — De l'interprétation des lois pénales.</i>	
I. De l'interprétation authentique . . . . .	143
II. De l'interprétation doctrinale. . . . .	145
III. De l'interprétation grammaticale. . . . .	146
IV. De l'interprétation logique . . . . .	147
<i>Section II. — De l'application des lois pénales . . . . .</i>	
I. De l'application restrictive . . . . .	150
II. De l'application extensive ou analogique. . . . .	151
III. De la différence qui sépare l'application analogique de l'interprétation extensive des lois . . . . .	152
<b>CHAPITRE II. — Des autorités qui concourent à l'application des lois pénales. . . . .</b>	
<i>Section première. — De la police judiciaire.</i>	
I. Notion de la police judiciaire . . . . .	154
II. Des officiers de police judiciaire . . . . .	155
III. Des attributions du procureur du roi et du juge d'instruction . . . . .	156
<i>Section II. — Des juridictions d'instruction.</i>	
I. But de ces juridictions. . . . .	159
II. Attributions des juridictions d'instruction . . . . .	160
<i>Section III. — Des juridictions de jugement . . . . .</i>	
I. Des tribunaux ordinaires . . . . .	163
II. Des tribunaux militaires . . . . .	166
III. De la cour de cassation . . . . .	169
<i>Section IV. — Du ministère public.</i>	
I. Des fonctions du ministère public. . . . .	171
II. Des officiers du ministère public . . . . .	172
<b>TITRE III. — DE LA FORCE OBLIGATOIRE DES LOIS PÉNALES.</b>	
<b>CHAPITRE PREMIER. — De la force obligatoire des lois pénales par rapport aux personnes.</b>	
I. De la force obligatoire des lois pénales ordinaires . . . . .	173
II. De la force obligatoire des lois militaires en temps de paix. . . . .	175
III. De la force obligatoire des lois militaires en temps de guerre . . . . .	177bis

	N <sup>os</sup>
CHAPITRE II. — De la force obligatoire des lois pénales par rapport au temps . . . . .	179
<i>Section première. — Règles générales.</i>	
I. Indication et fondement de ces règles . . . . .	180
II. Des lois nouvelles qui augmentent ou diminuent le nombre des faits punissables . . . . .	182
III. Des lois nouvelles qui modifient les peines dictées par des lois antérieures. . . . .	184
IV. De la non-rétroactivité des lois pénales par rapport aux faits irrévocablement jugés. . . . .	186
V. De la rétroactivité des lois interprétatives . . . . .	187
<i>Section II. — Règles particulières</i> . . . . . 189	
I. De la gravité relative des diverses espèces de peines . . . . .	190
II. De la gravité relative des peines de même espèce. . . . .	192
III. De la gravité des peines de même espèce. (Suite) . . . . .	193
IV. De l'influence de la rétroactivité des lois pénales sur la procédure . . . . .	197
V. De l'effet, quant au temps, des lois relatives à l'exécution des peines . . . . .	199
CHAPITRE III. — De la force obligatoire des lois pénales par rapport au territoire.	
<i>Section première. — De la force obligatoire des lois pénales dans l'étendue du territoire.</i>	
I. Principe de la puissance territoriale des lois répressives . . . . .	201
II. De l'immunité accordée à certaines personnes . . . . .	204
III. Des infractions commises sur le territoire par des agents diplomatiques . . . . .	207
IV. Des personnes et des choses qui participent à l'immunité de juridiction . . . . .	209
V. Des infractions commises sur le territoire par des consuls . . . . .	212
VI. Des infractions commises à bord des navires. . . . .	213
VII. Des infractions commises par les hommes de l'équipage d'un navire entré dans les eaux d'un autre Etat. . . . .	215
<i>Section II. — De la force obligatoire des lois pénales hors du territoire.</i>	
ARTICLE PREMIER. — Principes généraux.	
I. Les diverses théories . . . . .	218
II. Les vrais principes . . . . .	224
III. Applications des principes . . . . .	226
IV. Restrictions. . . . .	228
ARTICLE II. De la puissance extraterritoriale des lois pénales belges.	
I. Observations préliminaires. . . . .	230

	N <sup>os</sup>
II. Droit commun . . . . .	231
III. Des infractions commises au dehors par des Belges contre la Belgique ou contre un État étranger . . . . .	232
IV. Des infractions commises à l'extérieur par des Belges contre des Belges ou contre des étrangers . . . . .	233
V. Des infractions commises hors du territoire par des étrangers. . . . .	236
VI. Dispositions communes aux diverses hypothèses . . . . .	238
VII. Règles particulières . . . . .	240
VIII. Droit spécial . . . . .	243
<i>Section III. — Des infractions commises sur deux territoires.</i>	
I. Observation générale . . . . .	247
II. Des faits qui constituent des délits distincts. . . . .	248
III. Des faits qui ne forment qu'un seul délit . . . . .	249
CHAPITRE IV. — De quelles manières les lois pénales cessent d'être obligatoires . . . . .	251
I. De l'abrogation expresse des lois pénales. . . . .	252
II. De l'abrogation tacite . . . . .	253
III. Du changement des circonstances. . . . .	253
IV. De la désuétude. . . . .	256

## LIVRE II. — DES INFRACTIONS.

## TITRE PREMIER. — DE LA NATURE ET DES CONDITIONS DE L'INFRACTION.

CHAPITRE PREMIER. — Notion et éléments de l'infraction.	
I. Notion de l'infraction . . . . .	258
II. Des fautes de discipline . . . . .	260
III. Des quasi-délits . . . . .	263
IV. Du sujet actif de l'infraction . . . . .	265
V. Du sujet passif de l'infraction. . . . .	269
VI. Du mal produit par l'infraction . . . . .	272
VII. Des éléments de l'infraction . . . . .	276
CHAPITRE II. — Des conditions de l'infraction . . . . . 280	
<i>Section première. — De la matérialité de l'infraction.</i>	
I. Des conditions matérielles du délit . . . . .	281
II. Des délits d'action. . . . .	283
III. Des délits d'inaction . . . . .	287
IV. Du corps du délit . . . . .	289
<i>Section II. — De la moralité de l'infraction</i>	
ARTICLE PREMIER. — De la culpabilité en général.	
I. Notions préliminaires . . . . .	291
II. Des éléments de la culpabilité. . . . .	292

	N <sup>o</sup>
III. De la culpabilité civile et pénale. . . . .	294
IV. De la culpabilité relative aux conséquences du fait . . . . .	297
<b>ARTICLE II. — Du dol ou de la résolution criminelle.</b>	
I. Du dol général . . . . .	298
II. Du dol spécial. De la méchanceté et de la fraude . . . . .	302
III. Caractère de l'intention méchante et du dessein frauduleux . . . . .	306
IV. Du dol tout à fait spécial . . . . .	308
V. Du dol, en tant qu'il s'applique aux conséquences de l'action. . . . .	311
VI. Du dol direct, déterminé et indéterminé. . . . .	312
VII. Du dol indirect ou éventuel . . . . .	314
VIII. De la preuve du dol. . . . .	316
IX. De la présomption du dol . . . . .	319
<b>ARTICLE III. — De la faute.</b>	
I. Caractère et degrés de la faute . . . . .	321
II. Des modalités de la faute . . . . .	324
III. Concours du dol et de la faute. . . . .	329
<b>TITRE II. — DES DIVERSES ESPÈCES D'INFRACTIONS.</b>	
<b>CHAPITRE PREMIER. — De la division des infractions par rapport à leur gravité.</b>	
I. Des crimes, des délits et des contraventions. . . . .	332
II. Du principe qui sert de base à la division légale des infractions . . . . .	333
III. Des délits naturels et positifs. . . . .	337
IV. Délits du droit des gens et délits propres à la cité . . . . .	338
<b>CHAPITRE II. — De la division des infractions par rapport à leur objet.</b>	
<i>Section première. — Des infractions contre la chose publique et contre les particuliers.</i>	
I. Principe de cette distinction . . . . .	339
II. Classification établie par le Code belge . . . . .	341
III. Des délits publics et privés . . . . .	342
<i>Section II. — Des délits politiques et des délits mixtes.</i>	
I. Des délits politiques. Notions préliminaires . . . . .	343
II. Caractère des délits politiques . . . . .	345
III. Des délits contre l'ordre politique extérieur . . . . .	348
IV. Des délits contre l'ordre politique intérieur . . . . .	349
V. Des délits mixtes ou connexes à un délit politique. . . . .	352
VI. Du crime d'insurrection . . . . .	353
<b>CHAPITRE III. — De la division des infractions par rapport à leur moralité.</b>	
I. Des délits réfléchis ou prémédités et des délits irréfléchis ou non prémédités. . . . .	357
II. De la préméditation suivant la législation française. . . . .	360

	N <sup>o</sup>
III. De la préméditation suivant la législation belge . . . . .	362
<b>CHAPITRE IV. — De la division des infractions par rapport à leur matérialité. . . . .</b>	
<i>Section première. — Des infractions continues.</i>	
I. Notions générales . . . . .	363
II. Des infractions continues en particulier . . . . .	367
III. De quelques infractions qui ne sont pas continues . . . . .	370
IV. Des délits d'inaction instantanés et continus. . . . .	374
<i>Section II. — Des infractions collectives.</i>	
<b>ARTICLE PREMIER. — Des infractions collectives en général.</b>	
I. Notion et division . . . . .	375
II. Des diverses espèces d'infractions collectives . . . . .	376
<b>ARTICLE II. — Des infractions collectives par suite de l'unité de but.</b>	
I. Première catégorie . . . . .	379
II. Seconde catégorie. — Du faux et de l'usage du faux . . . . .	380
III. De l'exposition et du délaissement d'enfant, de l'arrestation et de la détention illégales d'une personne. . . . .	383
<b>ARTICLE III. — Des infractions collectives qui consistent dans une certaine habitude.</b>	
I. Notion et énumération de ces délits . . . . .	387
II. Des règles qui concernent les délits d'habitude. . . . .	389
<i>Section III. — Des délits de presse . . . . .</i>	
I. Des privilèges accordés à la presse . . . . .	392
II. Étendue des privilèges de la presse . . . . .	393
III. Notion et éléments constitutifs des délits de presse. . . . .	397
IV. Des délits de presse en particulier . . . . .	401
V. Des délits de presse improprement dits . . . . .	403
<i>Section IV. — Des délits connexes.</i>	
I. De la connexité en général. . . . .	406
II. Des délits connexes en particulier . . . . .	408
<i>Section V. — Des délits flagrants et réputés flagrants.</i>	
I. Notions générales . . . . .	412
II. Importance de cette distinction . . . . .	414
<b>TITRE III. — DE L'INFRACTION CONSOMMÉE ET DE LA TENTATIVE D'INFRACTION.</b>	
<b>CHAPITRE PREMIER. — De l'infraction consommée.</b>	
<i>Section première. — De la consommation des délits en général.</i>	
I. Notion du délit consommé. . . . .	417
II. De la différence qui sépare les délits par rapport à leur consommation . . . . .	418
III. Importance pratique de la question relative à la consommation des délits . . . . .	421

	N <sup>o</sup>
<i>Section II. — De la consommation des délits en particulier.</i>	
I. Du vol et du détournement . . . . .	425
II. De la consommation du faux témoignage . . . . .	426
III. De l'empoisonnement . . . . .	428
IV. De la consommation du crime d'incendie . . . . .	429
<b>CHAPITRE II. — De la tentative d'infraction.</b>	
Notion de la tentative . . . . .	450
<i>Section première. — Des conditions de la tentative.</i>	
<b>ARTICLE PREMIER. — De la résolution criminelle.</b>	
I. De la résolution criminelle en général . . . . .	431
II. La résolution criminelle doit être déterminée . . . . .	432
III. La résolution criminelle déterminée doit être constatée . . . . .	434
<b>ARTICLE II. — Des actes extérieurs.</b>	
I. Des actes qui manifestent la résolution criminelle . . . . .	437
II. Des actes préparatoires. Caractère de ces actes. . . . .	440
III. Des actes préparatoires punissables comme délits particuliers. Des actes moraux . . . . .	445
IV. Des actes matériels . . . . .	445
V. Des actes préparatoires punis comme actes de participation criminelle . . . . .	446
<b>ARTICLE III. — Des actes d'exécution.</b>	
I. Des actes d'exécution. Règle générale . . . . .	447
II. Application de la règle au crime de vol . . . . .	450
III. Application de la règle au crime de bigamie. . . . .	452
<i>Section II. — Des modalités de la tentative.</i>	
I. Des degrés de la tentative . . . . .	454
II. Comment la tentative peut être suspendue ou manquer son effet . . . . .	457
<i>Section III. — Des causes qui excluent la tentative.</i>	
<b>ARTICLE PREMIER. — De la tentative physiquement impossible.</b>	
I. L'impossibilité doit être absolue . . . . .	459
II. Quand l'impossibilité est absolue ou accidentelle . . . . .	461
<b>ARTICLE II. — De la tentative légalement impossible.</b>	
I. Des délits d'inaction . . . . .	463
II. Des délits d'action . . . . .	464
III. De quelques crimes en particulier . . . . .	467
<i>Section IV. — De la tentative punissable.</i>	
I. Suivant la théorie pénale . . . . .	470
II. De la tentative punissable suivant le Code pénal. . . . .	473
III. De la peine applicable à la tentative suivant la théorie pénale. . . . .	474
IV. De la peine attachée à la tentative par le Code pénal. . . . .	475
V. Observations particulières. . . . .	478

	N <sup>o</sup>
VI. Des crimes dont la tentative reste impunie . . . . .	480
VII. Des règles de procédure en matière de tentative . . . . .	482
<b>TITRE IV. — DE LA PARTICIPATION DE PLUSIEURS PERSONNES A LA MÊME INFRACTION.</b>	
<b>CHAPITRE PREMIER. — De la participation criminelle en général.</b>	
<i>Section première. — Notion et conditions de la participation criminelle.</i>	
I. Notion de la participation criminelle. . . . .	485
II. Conditions de la participation criminelle. Première condition . . . . .	487
III. Deuxième condition de la participation criminelle. . . . .	492
IV. Troisième condition . . . . .	495
V. Des crimes et des délits qui n'admettent pas de complicité . . . . .	496
<i>Section II. — De la participation à une tentative d'infraction et de la tentative de participation à un crime ou à un délit.</i>	
I. De la complicité de tentative . . . . .	498
II. De la tentative de complicité . . . . .	500
<i>Section III. — Des modalités de la participation criminelle.</i>	
I. De la participation précédente et concomitante . . . . .	502
II. De la participation matérielle et morale . . . . .	504
III. De la participation principale et accessoire . . . . .	505
IV. Des auteurs et des complices d'un crime ou d'un délit . . . . .	506
<b>CHAPITRE II. — De la participation principale.</b>	
<i>Section première. — Des auteurs matériels.</i>	
I. Des diverses catégories d'auteurs matériels . . . . .	509
II. Observations particulières. . . . .	512
<i>Section II. — Des auteurs intellectuels . . . . .</i>	
<b>ARTICLE PREMIER. — De la provocation criminelle en général.</b>	
I. Des conditions de la provocation criminelle . . . . .	516
II. De la responsabilité pénale du provocateur. Caractère de cette responsabilité . . . . .	519
III. Etendue de la responsabilité du provocateur. . . . .	521
IV. Du désistement du provocateur . . . . .	524
<b>ARTICLE II. — De la provocation individuelle.</b>	
I. Des moyens de provocation. Énumération de ces moyens. . . . .	528
II. Des moyens de provocation spécifiés par le Code pénal. Des dons et promesses . . . . .	530
III. De l'abus d'autorité ou de pouvoir . . . . .	532
IV. Des menaces. . . . .	535
V. Des machinations ou artifices coupables . . . . .	537
VI. Des moyens de provocation non spécifiés par le Code pénal. Du mandat . . . . .	540
VII. Des conseils. . . . .	542

	Nos
VIII. Observations communes au mandat et aux conseils . . .	544
ARTICLE III. — <i>De la provocation collective.</i>	
I. De la provocation collective, considérée comme acte de participation. . . . .	545
II. De la provocation collective, punie comme délit particulier . . . . .	547
III. Des conditions de la provocation collective . . . . .	549
CHAPITRE III. — <i>De la participation accessoire ou de la complicité proprement dite.</i>	
Section première. — <i>De la complicité intellectuelle ou morale.</i>	
I. Des instructions données . . . . .	551
II. Des autres espèces de complicité morale. . . . .	554
Section II. — <i>De la complicité matérielle ou physique.</i>	
I. De la fourniture des instruments du crime . . . . .	557
II. De la complicité par aide ou assistance . . . . .	559
III. De la complicité par recèlement. . . . .	562
CHAPITRE IV. — <i>De la pénalité en matière de participation criminelle.</i>	
Section première. — <i>De la punition des codélinquants en général.</i>	
ARTICLE PREMIER. — <i>De l'influence qu'exerce l'impunité d'un des participants sur le sort des autres.</i>	
I. Principe . . . . .	566
II. Application du principe . . . . .	568
ARTICLE II. — <i>De l'influence des circonstances aggravantes, des excuses et des circonstances atténuantes sur la peine applicable aux codélinquants.</i>	
I. Des circonstances aggravantes, inhérentes au crime . . . . .	571
II. Des circonstances aggravantes personnelles. . . . .	573
III. De l'influence des excuses sur la peine des codélinquants . . . . .	575
IV. De l'influence des circonstances simplement atténuantes. . . . .	577
Section II. — <i>De la peine des complices.</i>	
I. Suivant la théorie pénale . . . . .	578
II. Suivant la loi belge. . . . .	581
III. Principe de la loi belge . . . . .	583
IV. Application du principe aux circonstances aggravantes personnelles . . . . .	585
V. Application du principe aux excuses personnelles . . . . .	589
Section III. — <i>De l'indivisibilité de la procédure en matière de participation criminelle.</i>	
I. Principe. . . . .	590
II. Application du principe . . . . .	591
CHAPITRE V. — <i>Des fauteurs d'un crime ou d'un délit.</i>	
I. Notion des fauteurs. . . . .	592
II. Des actes par lesquels on peut favoriser les malfaiteurs. . . . .	593

	Nos
III. Du recèlement des choses obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit . . . . .	596
TITRE V. — DES CIRCONSTANCES QUI EXCLUENT L'INFRACTION.	
CHAPITRE PREMIER. — <i>Des causes de justification en général.</i>	
I. Notion des causes de justification. . . . .	600
II. Division des causes de justification. . . . .	602
CHAPITRE II. — <i>Des causes qui détruisent la criminalité de l'action.</i>	
Section première. — <i>Des actes ordonnés ou autorisés par la loi.</i>	
I. Des actes ordonnés par la loi et commandés par l'autorité. . . . .	605
II. Des actes ordonnés par la loi et non commandés par l'autorité . . . . .	607
III. Des actes commandés par l'autorité et contraires à la loi. . . . .	608
IV. De l'obéissance hiérarchique. . . . .	610
V. Des actes autorisés par la loi et commandés par la nécessité. . . . .	614
Section II. — <i>De la légitime défense.</i>	
ARTICLE PREMIER. — <i>Conditions de la légitime défense.</i>	
I. Observations générales. . . . .	616
II. Conditions du droit de défense. Attaque contre les personnes . . . . .	617
III. Attaque menaçant les personnes d'un mal irréparable. . . . .	621
IV. Attaque actuelle . . . . .	623
V. Attaque injuste . . . . .	625
VI. Nécessité de repousser la force par la force. . . . .	628
VII. Conditions de l'exercice du droit de défense. . . . .	627
VIII. De la défense illégitime. . . . .	629
ARTICLE II. — <i>Applications du principe de la légitime défense.</i>	
I. La légitimité de la défense est indépendante de la qualité de l'agresseur . . . . .	631
II. De la défense contre une attaque provoquée. . . . .	632
III. De la défense contre des attentats aux propriétés et aux personnes . . . . .	634
IV. Des cas spécialement prévus par le Code pénal. De la violation du domicile pendant la nuit . . . . .	635
V. Des vols et pillages accompagnés de violences. . . . .	637
VI. De la présomption applicable aux deux cas indiqués . . . . .	638
VII. Des cas non spécifiés par le Code pénal . . . . .	640
Section III. — <i>Des autres causes qui détruisent la criminalité de l'action.</i>	
I. De l'exercice d'un droit . . . . .	641
II. Des voies de fait en général . . . . .	643
III. De quelques voies de fait en particulier . . . . .	645
IV. Du consentement de la partie lésée. Règle générale. . . . .	648
V. Exceptions à la règle . . . . .	650

CHAPITRE III. — *Des causes qui effacent la culpabilité de l'agent.**Section première. — Des causes qui excluent l'intelligence..*ARTICLE PREMIER. — *Du jeune âge et de la surdi-mutité.*

I. De l'âge. Observation générale . . . . .	652
II. De l'âge au-dessous de seize ans. Du discernement. . . . .	654
III. Des questions d'âge et de discernement. . . . .	658
IV. De la question de discernement posée au jury . . . . .	660
V. Du résultat de la décision relative au discernement. . . . .	662
VI. Des infractions auxquelles s'appliquent les dispositions relatives au jeune âge. . . . .	665
VII. De l'âge au dessous de dix-huit ans . . . . .	667
VIII. De la surdi-mutité . . . . .	669

ARTICLE II. *Des perturbations de l'intelligence.*

I. Des maladies mentales. Règles générales. . . . .	672
II. De la manie partielle . . . . .	674
III. De la manie passagère . . . . .	676
IV. De la manie intermittente. . . . .	677
V. Règles de procédure . . . . .	679
VI. Des égarements momentanés de l'esprit. Du sommeil. . . . .	682
VII. De l'ivresse. . . . .	685

*Section II. — Des causes qui suppriment la liberté de l'agent.*

I. De la contrainte . . . . .	688
II. De la contrainte physique . . . . .	690
III. De la contrainte morale. . . . .	691
IV. De l'influence de la crainte sur l'imputabilité pénale . . . . .	694
V. De l'influence de la crainte sur l'imputabilité morale . . . . .	697
VI. Règles de procédure en matière de contrainte morale . . . . .	698
VII. De l'influence des autres passions sur l'imputabilité pénale . . . . .	699

*Section III. — De l'ignorance et de l'erreur en matière pénale.*

I. Observations préliminaires . . . . .	702
II. De l'ignorance de la loi pénale . . . . .	704
III. De l'impossibilité de connaître la loi pénale . . . . .	707
IV. De l'ignorance de la sanction pénale . . . . .	710
V. De l'erreur de droit . . . . .	711
VI. De l'erreur de fait . . . . .	715

APPENDICE. — De la suppression d'enfant . . . . .	page 349
---	----------

Additions et corrections . . . . .	page 359
------------------------------------	----------